

Les conciliateurs de Moselle sous les projecteurs du Républicain Lorrain

Jolis coups de projecteurs dans des éditions du Républicain sur la conciliation de justice dans ces dernières semaines à l'initiative de Joël BAPTISTE Président de l'association des conciliateurs de Justice de la cour d'Appel de Metz.

Une centaine de communes en charge



Le recours à un conciliateur de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord sans procès. René Bourgon et Gérard Horn œuvrent en Moselle-Sud. Photo d'archives Pierre HECKLER.

Dans le sillage du redécoupage cantonal et des redistributions de compétences qu'elles entraînent, en Moselle-su, René BOURGON conciliateur dans le canton de Sarrebourg et Gérard HORN à Phalsbourg saisissent l'opportunité pour valoriser la conciliation de justice. **«La conciliation est un mode alternatif de règlement de conflits qui permet de trouver une issue amiable à un différend simple entre deux personnes physiques ou morales »** expliquent les deux conciliateurs au Républicain Lorrain. Ils sont désormais compétents sur le territoire du ressort du tribunal d'instance de SARREBOUR, un vaste territoire regroupant plus d'une centaine de communes.

600 affaires l'an passé

En Moselle est, ils sont désormais 7 conciliateurs, avec le récent renfort de deux nouveaux conciliateurs, à proposer leurs services sur la zone Sarreguemines – Saint-Avold-

Forbach-Merlebach.

« Depuis le 1^{er} avril, il est désormais obligatoire de tenter un recours à l'amiable avant d'exercer toute action devant les instances judiciaires civiles. Les litiges auxquels sont confrontés les conciliateurs sont, de ce fait, en hausse, témoigne de son côté, Henry Bodo, référent des conciliateurs pour la circonscription.

Entièrement gratuit

Et le journaliste du Républicain Lorrain de noter que les litiges **«sont pourtant déjà nombreux avec les problèmes de voisinage; les litiges entre bailleurs et locataires ; les désaccords avec un fournisseur, les contentieux commerciaux... L'avantage d'une telle procédure complète Joël Baptiste, président des conciliateurs de Moselle c'est qu'elle est entièrement gratuite pour les parties »**.



Tous les conciliateurs de la circonscription n'ont pas pu être présents lors de la réunion. La seule femme à cette fonction a malheureusement été retenue par d'autres obligations. Photo Thierry NICOLAS

Adrien KOUVER procureur de banque à la retraite et Michel GANGLOFF naguère gendarme OPJ sont les deux derniers ici à être rentrés dans le réseau. Ils officient sur les cantons de Stiring-Wendel, et Bitche et Sarralbe. **«J'aime le contact avec les personnes mais aussi cette possibilité d'arranger les choses avant le tribunal»** confie Michel GANGLOFF pour expliquer son engagement. Les conciliateurs de la juridiction de Sarreguemines ont traité 600 affaires au cours de l'année 2014, pour 60 % des problèmes de voisinage, réglés à 70%. Ils affichent un taux de réussite de 70 %.

Bienveillance et diplomatie

Renée Bail et Marc Chatel, rattachés au tribunal de Thionville se qualifient de **« conciliateurs des champs »**



Renée Bail et Marc Chatel, conciliateurs de justice sur le secteur, dépendant du tribunal de Thionville pour les ordonnances. Photo RL

« L'essentiel de nos missions porte sur des problèmes de voisinage. Droit de passage, curage de ruisseaux ou des querelles de clochers. Un parking devant une maison, un poulailler qui dérange, des feuilles mortes qui tombent dans le jardin voisin, un coq qui réveille le voisinage à

5 heures du matin. Notre rôle est d'essayer d'arranger les choses. Il faut être à l'écoute, faire preuve de bienveillance et de diplomatie et rester neutre ».

Faiseurs de paix sociale

Joël BAPTISTE et Claude GODFROY, les deux principaux animateurs de l'association des conciliateurs de justice de la

Moselle insistent pour leur part dans La semaine du républicain Lorrain toujours, de **« l'importance et l'implication de ces « faiseurs de paix sociale »** que sont les conciliateurs. Ils se réjouissent aussi de la **« reconnaissance éclatante de leur mission** puisque les plus hautes autorités judiciaires et politiques du département ».

« Cette voie souple et efficace, permettant en toute gratuité de rechercher un chemin équitable dans les litiges connaît une belle progression, poursuit Joël BAPTISTE En Moselle le nombre de saisines est passé au cours des deux dernières années de 1368 à 2084.

